

# LE PRIX COURANT

Revue Hebdomadaire

COMMERCE, FINANCE, INDUSTRIE, PROPRIÉTÉ FONCIÈRE, ASSURANCE.

Publié par ALFRED et HENRI LIONAIS, éditeurs-proprétaires, au No 25 rue St-Gabriel, Montréal, Téléphone Bell Main 2547, Boite de Poste 917. Abonnement : Montréal et Banlieue, \$2.00 ; Canada et Etats-Unis, \$1 50 ; France et Union Postale, 15 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications simplement comme suit : LE PRIX COURANT, MONTRÉAL, CAN.

VOL. XXX

VENDREDI, 23 NOVEMBRE 1900

No 8

## L'EDUCATION DANS LA FAMILLE

### LA FAMILLE ANGLAISE ET LA FAMILLE FRANÇAISE

Commençons notre enquête. Prenons l'Anglais au berceau et suivons-le jusqu'au moment où il se jette dans la lutte pour la vie. De l'enfance à l'adolescence, il traverse deux petits mondes, complets en eux-mêmes : la famille et l'école, dont l'influence est presque toujours décisive.

La société anglaise comprend, au premier ang, deux élites : celle des *self-made men* et celle des *university-men* ; l'une s'est faite seule à la dure école de la vie, l'autre est le produit d'institutions très anciennes et très puissantes. Sur toutes deux l'on retrouve la marque originale de la famille.

Le domaine où la famille anglaise s'épanouit, c'est le *home*. Le *home* est à elle, tout à elle : il est sacré, il est inviolable à tous les étrangers. Sont étrangers tous ceux du dehors, tous ceux qui ne s'asseyent point autour du foyer. Chaque *home*, à la ville comme à la campagne, est matériellement indépendant du voisin. Chaque famille a sa maison, son toit, sa communication directe avec le dehors ; elle est chez elle maîtresse absolue, nul étranger sur la tête ou sous les pieds. Point de ces grandes casernes divisées en cellules<sup>1</sup>, de ces appartements étroits qui étioilent et restreignent les familles. Elle a toute la place qu'il faut pour s'étendre et s'ébattre à l'aise.

Le *home* a une poésie intime et profonde qu'un Anglais se croit seul capable de sentir et d'exprimer : " C'est le lieu de paix, l'asile qui protège non seulement contre toute injure, mais contre toute terreur, doute et division. Si le foyer n'est point tout cela, ce n'est point le *home* ; si les anxiétés de la vie

1. Sauf quelques exceptions très spéciales ; à Londres, dans certains quartiers où la population est flottante.

extérieure y pénètrent, si l'un des époux permet au monde inconnu ou hostile, sans sérieux et sans amour, de franchir le seuil, ce n'est plus le *home* ; ce n'est plus qu'un morceau du monde extérieur que l'on a couvert d'un toit et éclairé au dedans. Si, au contraire, le foyer est un lieu sacré, un temple gardé par les dieux domestiques, où nul n'est admis qui ne puisse être accueilli avec amour, alors c'est bien le *home* ; il mérite le nom et rayonne de sa gloire<sup>1</sup>."

Le chef de famille, époux et père, règne en souverain absolu sur le *home*. Un Américain a remarqué, non sans quelque étonnement, que, en Angleterre, l'homme est toujours considéré par la femme comme lui étant supérieur. " L'Angleterre est le paradis des hommes, s'écrie-t-il... La volonté du chef de famille est reconnue comme la loi du ménage, et personne ne songe à la contester<sup>2</sup>." Le chef de famille a créé le *home* ; il entretient le ménage ; responsable devant la société et la loi, ayant la peine et la responsabilité, il reçoit en retour obéissance et respect. Père, il tient à se faire respecter d'abord, avant que d'être aimé<sup>3</sup> ;

1. John Ruskin : *his life and teaching*, by Marshall Mather. London, 1890, p. 84.

2. R. G. White, *England without and within*. Boston, 1881, p. 207.

3. " Vos fils, disais-je à un Français de mes amis, en usent librement avec vous. Ils ne semblent nullement impressionnés par l'autorité paternelle.—Comment, me répondit-il, attendre d'eux du respect et de la considération, quand nous leur avons appris nous-mêmes à mépriser les croyances et les institutions de nos pères?... Le sentiment du respect n'a pas été développé dans leurs âmes." (P.-G. Hamerton, *Français et Anglais*. Paris, 1891, t. I, p. 65.)

Voici le pendant anglais : C..., père de plusieurs enfants, dont l'aîné a dix ans, pratique peu sa religion, mais il est persuadé que la religion est un élément nécessaire de l'éducation. Il recommande d'aller à l'église à mesure que ses enfants grandissent, parce qu'il juge indispensable de donner l'exemple. C... jouait au tennis le dimanche dans son jardin ; il y a renoncé, parce qu'on enseigne à ses enfants que le dimanche est consacré au repos du Seigneur. Il a pris pour règle : " Respecter, si l'on veut être respecté."

vous ne retrouveriez pas en lui le père-camarade que nous, Français, connaissons tous, au moins de vue. Il n'est pas rare que le jeune Anglais, en s'adressant à son père, se serve du mot " sir " comme le serviteur parlant au maître. Au respect que le père sait inspirer s'ajoute le prestige du pouvoir qu'il tient de la loi : il peut disposer à son gré de ses biens. Le patrimoine foncier de toute famille anglaise, ancienne ou nouvelle, est regardé comme un petit Etat et s'appelle même ainsi : *estate*<sup>1</sup>. Dans cet Etat, le père est souverain absolu comme dans le *home*. Il exerce une sorte de " magistrature testamentaire<sup>2</sup>." Il ne se croit point obligé de se priver pour ses enfants pendant sa vie, ni d'amasser afin de leur laisser à sa mort. Tout au plus est-il lié par la tradition qui l'invite, et quelquefois par la loi qui l'oblige, à transmettre à l'aîné un domaine intact ou un patrimoine. En France l'autorité du père sur la personne de l'enfant est presque sans bornes, et le pouvoir de disposer des biens par testament, limité ; en Angleterre le pouvoir du père sur la personne est limité (il ne peut faire enfermer son enfant, et n'a plus sur lui autorité d'aucune sorte après

1. Montalembert, *De l'avenir politique de l'Angleterre*, Paris, 6e édition, p. 120.

2. " La famille anglaise a gardé, jusqu'à nos jours, le caractère d'une monarchie absolue... Le père n'est pas en présence... comme en France de ces parasites légaux qu'on appelle des héritiers inévitables. Il exerce avec une pleine liberté ce que j'appellerai volontiers la magistrature testamentaire... A tout prendre, je ne connais aucun personnage du monde moderne qui, plus que le chef de famille anglais, rappelle l'autorité et le prestige de l'antique *paterfamilias* romain. C'est un monarque respecté dans son royaume, presque un monarque de droit divin. Comparé à lui, le Français fait penser au président élu d'un parlement raisonneur. L'Anglais ne rencontre chez lui ni opposition, ni résistance. Ses volontés sont indiscutées. Ses fils les respectent ; sa femme s'y associe." (E. Boutmy, *L'Etat et l'individu en Angleterre*. Annales de l'école des sciences politiques, 15 octobre 1887, p. 497-500.)